



# Webinaire Prolait sur le loup

## Grands prédateurs et élevage, nécessité d'agir

---

Christian Aeberhard, adj. de Direction



# Expansion du loup en Suisse et réponses politiques

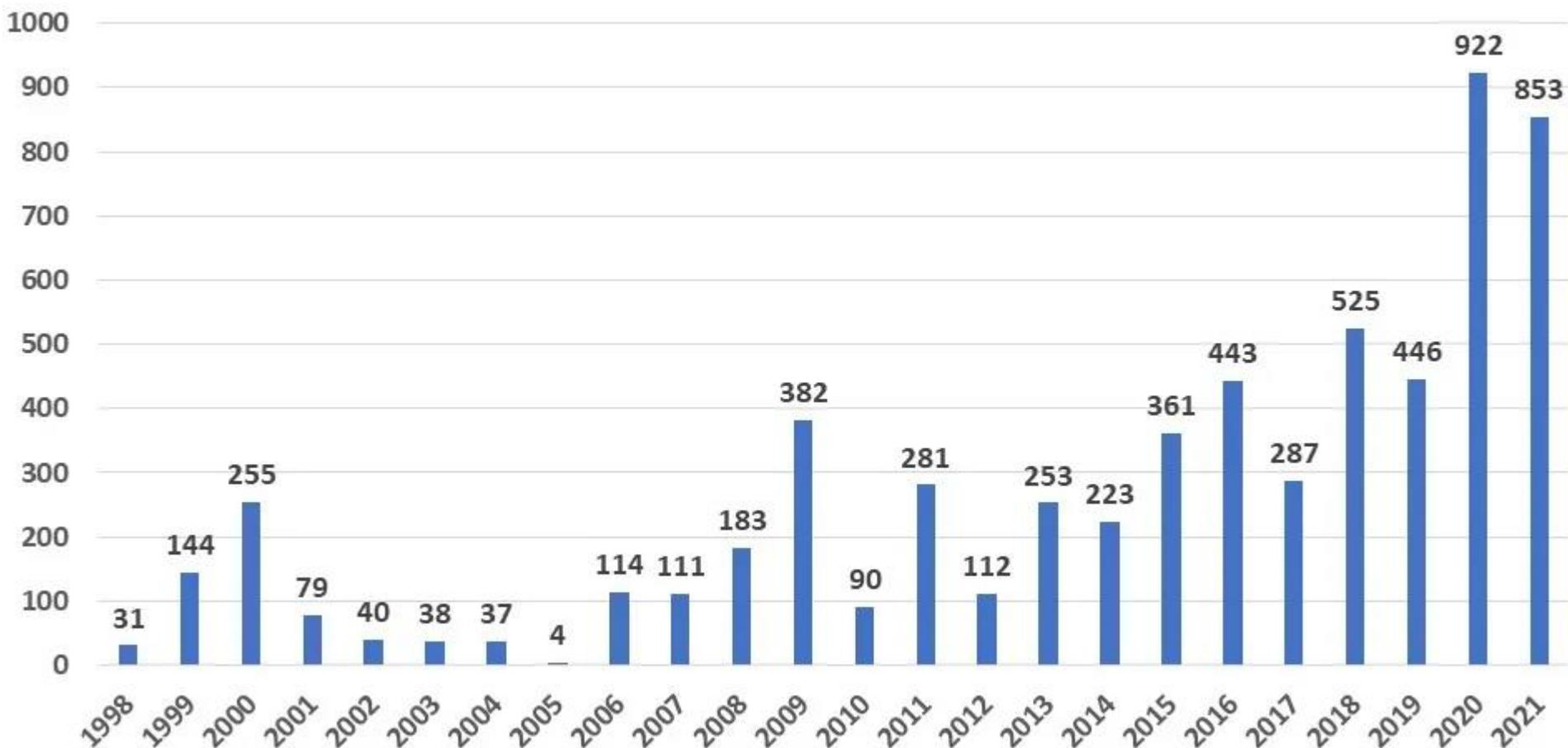
- 1995 premiers loups itinérants en CH
- 1999 premiers **dégâts indemnisés** en Suisse
- 2000 premier **loup éliminé** (VS) – 12 suivront
- 2002 **contr. d'estivage** fx mode de garde (ovins)
- 2004 1<sup>er</sup> **Plan Loup** de la Confédération
- 2012 installation d'une première meute GR
- 2016 révision du **Plan Loup**
- 2019 modification de la **loi sur la chasse** LChP
- 2020 **échec LChP** dans les urnes; 1<sup>ère</sup> meute VD
- 2021 CH : 120 loups, 15 meutes, 300 chiens de protection, 853 animaux de rente prédatés
- 2021 VD : **attaques répétées** sur bovins (18), chèvres (9) et moutons (30) ; 2<sup>ème</sup> meute (Jura)



## — Plan Loup suisse 2016

- Le loup appartient à la faune indigène. Son retour se fait de manière naturelle.
- Le loup est protégé (Convention de Berne, LChP).
- La Confédération promeut et soutient les mesures cantonales de prévention des dégâts causés aux animaux de rente (art. 12, al. 5, LChP).
- La Confédération couvre les dégâts causés aux animaux de rente à 80 % (art. 10 LChP).
- En cas de dégâts importants causés par un loup, les cantons peuvent à titre exceptionnel délivrer une autorisation de tir.
- Les cantons peuvent, avec l'accord préalable de l'OFEV, délivrer une autorisation de tirer de jeunes loups sur le territoire d'une meute.
- Le loup fait l'objet d'un monitoring (KORA)

Problème : l'exigence morale, sociétale ou légale de protéger les troupeaux avant d'accepter d'intervenir pour réguler ou de dédommager les exploitants lésés.



Animaux de rente indemnisés comme prédatés par le loup en Suisse de 1998 à 2021 (GRIDS). Les données pour 2020 et 2021 sont provisoires. © KORA



## Au Parlement fédéral, un chemin tortueux vers un compromis responsable ?

- ❖ Multiples interventions visant à prévenir les dommages du loup (régulation active, sortir de la Convention de Berne, etc.).
- ❖ Reprise des discussions après l'échec de la LChP en votation.
- ❖ Initiative parlementaire de la CEATE-E, reprise par la CEATE-N (18.01.22) visant à modifier la LChP pour mieux réguler et augmenter le budget.

= Fruit d'un compromis entre les ONG intéressées, qui devrait convaincre le plénum, aller vite et éviter un référendum



## Initiative parlementaire – 21.502 compromis ou paix des braves face au Loup

- Tir préventif de loups issus de meute
  - Maintien de l'effectif régional de loups à un niveau de dommages tolérable pour l'élevage de rente
  - Indemnisation complète des dégâts et des pertes (désalpe précoce, p.ex.)
  - Financement hors du budget agricole
  - Mise en oeuvre rapide au niveau CH avec entrée en vigueur dès été 2023
- **Motion Paganini adoptée : régulation préventive**
  - **Motion Grin rejetée : transfert des compétences de régulation aux cantons**
  - **Demande d'extension du budget dès 2022**

# Vaud, un plan d'action en 10 points de la DGE

- Analyse de vulnérabilité des alpages
- Renforcement de la Vulgarisation PCO (protection des troupeaux, not. bovins)
- Mandat biologique Fond. Landry (suivi des meutes et du bétail dans le terrain)
- Engagement de personnel auxiliaire pour aider les bergers (civilistes, p.ex.)
- Dérogation à l'exigence de prendre des mesures préalables de protection
- Dérogation aux règles de l'estivage
- Rétablissement de la fourniture de chiens de protection vs risques collatéraux
- Coordination avec Rando Vaud vs dangers mais apparemment sans réelle volonté de régulation active de meutes problématiques





## Expansion du loup sur Vaud et revendications – mesures fédérales dès 2023 (OPD)

- Revendications des éleveurs/amodiataires
  - Contribution cantonale complémentaire  
→ Demande SVEA – Ass. de l'élevage – PMT de compenser les conséquences collatérales
  - Régulation effective et efficace du loup
  - Accompagnement durable des bergers et des exploitants
- Train d'ordonnances agricoles 2022 – projet pour les contributions d'estivage (consultation)
  - Dépénalisation financière des désalpes précoces dues aux grands prédateurs
  - Augmentation des contributions pour les systèmes de pacage protégé des moutons